

Tarification liée à l'enregistrement cadastral en vigueur le 1^{er} avril 2024

RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES POUR LE DÉPÔT DES PLANS DE CADASTRE ET POUR L'EXAMEN DES PLANS NON DÉPOSÉS	Frais exigibles au 1 ^{er} avril	
	2023	2024
Frais exigibles pour l'ouverture d'un dossier de cadastre horizontal ou vertical sauf dans les cas suivants où il n'y en a aucun :	145 \$	149 \$
1° une demande en correction, correction-annulation ou correction-crédation;		
2° une demande présentée en vertu de l'article 3042 du Code civil du Québec.		
3° une demande présentée en vertu de l'article 3043 al. 3 C.c.Q. du Code civil du Québec.		
Frais exigibles pour l'étude d'une demande de mise à jour du cadastre dont tous les lots créés sont du type horizontal :		
1° pour les lots horizontaux ajoutés :		
a) pour le premier lot;	26 \$	27 \$
b) pour tout lot supplémentaire;	18 \$	19 \$
2° pour les lots horizontaux et verticaux remplacés ou annulés :		
a) pour le premier lot;	26 \$	27 \$
b) pour tout lot supplémentaire, jusqu'à un maximum de 20;	18 \$	19 \$
c) pour tout autre lot supplémentaire.	3 \$	4 \$
Frais exigibles pour l'étude d'une demande de mise à jour du cadastre dont au moins un lot créé est de type vertical :		
1° pour les lots verticaux et horizontaux ajoutés :		
a) pour le premier lot;	508 \$	523 \$
b) pour tout lot supplémentaire;	18 \$	19 \$

RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES POUR LE DÉPÔT DES PLANS DE CADASTRE ET POUR L'EXAMEN DES PLANS NON DÉPOSÉS	Frais exigibles au 1 ^{er} avril	
2° pour les lots verticaux et horizontaux remplacés ou annulés :		
a) pour le premier lot;	253 \$	261 \$
b) pour tout lot supplémentaire, jusqu'à un maximum de 20;	18 \$	19 \$
c) pour tout autre lot supplémentaire.	3 \$	4 \$
<p>Frais exigibles pour chaque retour au requérant d'un dossier non conforme aux instructions de présentation des documents cadastraux.</p> <p>Cependant, aucuns frais ne seront exigibles pour le premier retour d'un dossier de cadastre vertical.</p>	169\$	174\$